

DECISION DU MAIRE

2024/043/AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de signer un contrat de cession du droit d'exploitation avec L'Association APRACAL/ETM organisant deux cessions de répétitions générales en public des classes actrices devant les autres élèves de l'école à la salle des fêtes de Breuillet avec l'artiste Rachelle PLAS qui auront lieu le Mardi 30 avril 2024 à 10 h-12 h et 14 h-16 h.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession du droit d'exploitation avec l'Association APRACAL/ETM PLAS, 98 rue Leibniz – 75018 PARIS -représenté par François CAYLA, Directeur musical et artistique, donnant délégation à Rachelle PLAS, pour l'organisation de deux cessions de répétitions générales en public des classes actrices devant les autres élèves de l'école à la salle des fêtes de Breuillet avec l'artiste Rachelle PLAS qui auront lieu le Mardi 30 avril 2024 à 10 h-12 h et 14 h-16 h

ARTICLE 2 : Dit que ces cessions de répétitions se dérouleront le mardi 30 avril 2024 à 10 h-12 h et 14 h-16 h à la salle des fêtes de Breuillet.

ARTICLE 3 : Dit que le montant de la prestation s'élève à **3 00 TTC – (Trois cent euros)**.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense sera imputée de la façon suivante :

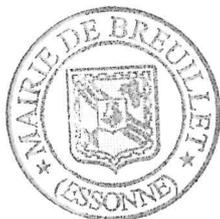
CULT 311 6232 CULT PROGR

ARTICLE 5 : Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau

FAIT A BREUILLET, LE DEUX MAI DEUX MILLE QUATRE.



Le Maire,

Véronique MAYEUR.

Mairie : 42, Grande Rue BP 13 – 91650 BREUILLET
Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27
www.ville-breuillet.fr

Mis en ligne le 21/05/2024 à 16h59

REÇU EN PREFECTURE
le 21/05/2024

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20240502-2024043AGD-